

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales : technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation**Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa treizième session***Résumé*

Le Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a tenu sa treizième session à Manille du 28 au 30 novembre 2017.

La Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui s'est tenue le 28 novembre 2017, a constitué le débat de fond de haut niveau de cette treizième session. Elle a permis aux responsables politiques de partager les meilleures pratiques et de renforcer la coopération régionale en faveur de l'adoption, de l'application et du développement de technologies vertes. Le Conseil a encouragé le secrétariat à tenir compte, lors de l'élaboration de ses activités futures, des débats tenus lors de la Conférence et des recommandations qui en sont issues.

Au cours du débat général de la treizième session, tenu les 29 et 30 novembre 2017, le Conseil a examiné les travaux entrepris par le Centre depuis sa douzième session. Il a noté avec satisfaction les réalisations du Centre eu égard à l'éventail et à la qualité des activités menées, qui avaient bénéficié à plus d'une vingtaine de pays.

Le Conseil a adopté le programme de travail proposé du Centre pour 2018. Il a recommandé au Centre de continuer à se concentrer sur les activités de renforcement des capacités dans des domaines tels que les systèmes nationaux d'innovation, les nanotechnologies, les énergies renouvelables, les technologies agricoles durables, les technologies de l'information et de la communication et l'Internet des objets, qui présentaient un grand intérêt pour les États membres.

Le Conseil a pris note de la demande formulée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au paragraphe 4 c) de sa résolution 71/1, tendant à ce que les conseils d'administration de chaque institution régionale considèrent que celles-ci seront financées principalement par des ressources extrabudgétaires. Il a invité les États membres, y compris le Gouvernement du pays hôte, à accroître sensiblement l'appui financier fourni au Centre afin qu'il dispose du minimum de ressources humaines et financières nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat consistant à aider les États membres, par des activités de renforcement des capacités, à atteindre les objectifs de développement durable. Il a également invité les membres du Conseil non contributeurs à envisager de verser des contributions volontaires au Centre afin de renforcer sa base financière.

Le Conseil a remercié le Gouvernement philippin, en particulier l'Institut pour l'exploitation et la promotion des technologies, pour le généreux soutien dont il avait fait preuve en accueillant la treizième session du Conseil.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil et donner au secrétariat des directives sur l'orientation future des activités du Centre.

* ESCAP/74/L.1/Rev.1.

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

A. Questions portées à l'attention de la Commission

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Décision 1

Le Conseil d'administration prie le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie : a) de poursuivre la publication du périodique *Asia-Pacific Tech Monitor* ; et b) d'interrompre la publication du périodique *Value Added Technology Information Service Updates* sur la biotechnologie et les nouvelles énergies et les énergies renouvelables, à compter de janvier 2018.

Décisions 2.1-2.6

2.1 Le Conseil prend note des efforts de réduction des coûts consentis par le Centre au cours des treize dernières années, notamment de la réduction de ses effectifs, qui sont passés de 14 employés à sept employés. La capacité actuelle du Centre en matière de ressources humaines est loin d'être optimale pour répondre aux besoins croissants en matière de renforcement des capacités et aux autres besoins des États membres pour atteindre les objectifs de développement durable.

2.2 Le Conseil prend note de la demande formulée par la Commission, à l'alinéa c) du paragraphe 4 de sa résolution 71/1, tendant à ce que les conseils d'administration de chaque institution régionale considèrent que celles-ci seront financées principalement par des ressources extrabudgétaires.

2.3 Le Conseil invite les États membres, y compris le Gouvernement du pays hôte, à accroître sensiblement l'appui financier fourni au Centre afin qu'il dispose du minimum de ressources humaines et financières nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat consistant à aider les États membres, par des activités de renforcement des capacités, à atteindre les objectifs de développement durable.

2.4 Le Conseil invite les membres non contributeurs du Conseil à envisager de verser des contributions volontaires au Centre pour renforcer sa base financière.

2.5 Le Conseil invite les États membres à envisager de financer de nouveaux projets de coopération technique ou à concevoir de nouveaux projets communs, en fonction des demandes exprimées pour des activités de coopération technique.

2.6 Le Conseil invite les États membres à envisager de mettre à la disposition du Centre des experts nationaux. Ces dispositions permettront aux experts de se prévaloir de leur expérience de travail au Centre tout en allégeant les contraintes actuelles du Centre en matière de ressources humaines.

Décision 3

Le Conseil encourage le secrétariat, lorsqu'il élaborera ses travaux futurs en faveur du développement durable, à tenir compte des débats et des recommandations de la Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui a été organisée en tant que débat de fond de haut niveau de sa treizième session.

Décisions 4.1-4.2

4.1 Le Conseil adopte le programme de travail du Centre pour 2018 tel que présenté dans le document E/ESCAP/APCTT/GC(13)/3.

4.2 Le Conseil demande au secrétariat d'inclure des propositions concrètes concernant la coopération avec le Centre, telles que présentées par les États membres dans le rapport du Conseil.

Décision 5

Le Conseil accueille avec satisfaction l'offre faite par la Thaïlande d'accueillir la quatorzième session du Conseil en novembre ou décembre 2018.

II. Compte rendu des travaux

A. Débat de fond de haut niveau sur la Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable (Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Centre a organisé la Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable conjointement avec l'Institut pour l'exploitation et la promotion des technologies du Département des sciences et de la technologie des Philippines.

3. Au total, 77 participants, dont des responsables gouvernementaux de pays de l'Asie et du Pacifique, ont débattu de la manière dont les gouvernements pourraient promouvoir le transfert et l'adoption de technologies vertes en faveur d'un avenir durable.

4. Le résumé de la Conférence établi par le Président figure à l'annexe II du présent rapport. Des recommandations précises pour le Centre ont été formulées au cours des discussions et sont résumées ci-après :

a) Envisager de créer des réseaux régionaux de connaissances pour le transfert de connaissance transfrontière entre les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier en faveur du transfert et de la commercialisation des technologies vertes ;

b) Concevoir et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités sur un large éventail de sujets, y compris, mais sans s'y limiter, sur l'élaboration de projets commerciaux solides pour les jeunes entreprises dans le domaine des technologies vertes, ainsi que sur les droits de propriété intellectuelle, l'évaluation des technologies, le financement, la comptabilité et la déontologie des affaires ;

c) Continuer à faciliter la collaboration Sud-Sud dans les domaines de la recherche-développement, du transfert et de la commercialisation en matière de technologies vertes dans les États membres.

B. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2016 à novembre 2017

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. Le Conseil était saisi du rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2016 à novembre 2017 (E/ESCAP/APCTT/GC(13)/1).

6. Le Conseil a pris note du rapport avec satisfaction.

7. Le Conseil a pris note avec satisfaction des réalisations du Centre eu égard à l'éventail et à la qualité des activités menées, qui avaient bénéficié à plus d'une vingtaine de pays au cours de la période considérée.

8. Le Secrétaire du Département philippin des sciences et de la technologie a félicité le Centre à l'occasion de son quarantième anniversaire et lui a rendu hommage pour son travail utile de renforcement des capacités visant à promouvoir la science, la technologie et l'innovation. Il a suggéré que le Centre poursuive et renforce ses travaux sur : a) la facilitation du partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés en ce qui concerne le transfert de technologie ; b) le renforcement de sa base de données sur le transfert de technologie ; il a notamment suggéré de recenser les pays prioritaires dans lesquels les technologies pourraient être adoptées par les fournisseurs de technologies ; c) faciliter le transfert de technologie transfrontière et organiser des activités de renforcement des capacités, par exemple sur la protection des droits de propriété intellectuelle ; d) faciliter la coopération entre les secteurs public et privé et associer les acteurs du secteur privé, comme les sociétés de capital-risque et les investisseurs providentiels, aux activités du Centre ; et e) tirer parti des expositions internationales sur le transfert de technologie et mettre en valeur les technologies déjà transférées via la plateforme du Centre. Il a encouragé les États membres et le Centre à définir ensemble une vision pour le Centre afin de déterminer comment il pourrait contribuer de manière encore plus dynamique aux objectifs internationaux lorsqu'il célébrera son cinquantième anniversaire.

C. Évaluation des publications périodiques du Centre

(Point 4 de l'ordre du jour)

9. Le Conseil était saisi d'un document présentant une évaluation des publications périodiques du Centre (E/ESCAP/GC(13)/WP.1).

10. Le Conseil a pris note de l'évaluation des publications périodiques du Centre.

D. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation de ressources pour les projets ou activités à venir

(Point 5 de l'ordre du jour)

11. Le Conseil était saisi du rapport sur la situation administrative et financière du Centre pour la période allant de janvier à septembre 2017 (E/ESCAP/APCTT/GC(13)/2). Le Conseil a pris note du rapport et a remercié les États membres qui apportaient des contributions volontaires annuelles au Centre afin qu'il puisse continuer à exécuter son programme de travail.

12. La représentante de la Chine a déclaré que son pays continuait d'appuyer les activités du Centre. Elle a informé le Conseil que la possibilité d'envoyer des experts techniques chinois au Centre dans le cadre d'un détachement serait envisagée.

13. Le représentant de l'Inde a déclaré que le renforcement de l'appui institutionnel fourni au Centre par le pays hôte serait examiné dans le cadre de l'accord relatif au pays hôte conclu entre son Gouvernement et la CESAP. La proposition devrait être adressée par la CESAP au Ministère indien du commerce et de l'industrie. Il a assuré le Centre que la plus haute priorité serait accordée à la proposition concernant l'entretien et/ou la rénovation des locaux du Centre.

14. Le représentant du Kazakhstan a indiqué au Conseil que le Gouvernement kazakh serait informé de la demande visant à faciliter l'apport de contributions financières au Centre.

15. Réaffirmant l'importance du mandat du Centre, en particulier dans le scénario de l'après-2015 axé sur le développement durable, le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a réaffirmé que le transfert de technologie était essentiel pour combler le fossé technologique et numérique face auquel se trouvaient les États membres de la région. Il a informé le Conseil que le système des Nations Unies subissait de lourdes réductions budgétaires à l'échelle mondiale. Afin de soutenir les activités du Centre et de répondre aux demandes sans cesse croissantes des États membres, le Centre avait besoin de solliciter un soutien financier et humain accru de la part des États membres.

16. Le Conseil a pris note des dépenses ad hoc proposées pour 2018 :

a) Migration des sites Web et des serveurs informatiques pour accroître la sécurité ;

b) Installation d'appareils de lutte contre la pollution de l'air : portes automatiques en verre au rez-de-chaussée du Centre pour empêcher l'air pollué de pénétrer dans les locaux et achats d'appareils pour améliorer la qualité de l'air, tels que des purificateurs d'air supplémentaires et des filtres de rechange ;

c) Mesures visant à rendre les locaux du Centre plus écologiques en vue de réaliser des économies, à savoir : remplacement des éclairages existants par des ampoules à diode électroluminescente et installation de panneaux solaires, en consultation avec le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (coûts à partager) ;

d) Achat d'une voiture de service, celle actuellement utilisée ayant déjà douze ans.

E. Principales conclusions du débat de haut niveau sur la Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable
(Point 6 de l'ordre du jour)

17. Le Président a présenté le résumé du débat de haut niveau sur la Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui figure à l'annexe II du présent document.

18. Le Conseil a pris note du résumé.

F. Projets futurs et programme de travail proposés pour 2018

(Point 7 de l'ordre du jour)

19. Le Conseil était saisi du programme de travail proposé pour le Centre pour l'année 2018 (E/ESCAP/APCTT/GC(13)/3), qui figure également à l'annexe III du présent document.

20. Le Conseil a pris note du programme de travail proposé et de ses trois grands domaines de travail :

a) Projet d'appui institutionnel visant à renforcer le système national en matière d'innovation des États membres de la CESAP, en mettant un accent particulier sur le transfert de technologie et le déploiement d'innovations technologiques ;

b) Politique d'innovation fondée sur des données factuelles pour la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique ;

c) Promouvoir la commercialisation des technologies au moyen de partenariats public-privé dans la région Asie-Pacifique.

21. Les pays membres ont présenté leurs priorités en matière de science, de technologie et d'innovation et ont suggéré au Centre d'envisager de mettre en œuvre les activités qui étaient proposées, pour autant qu'elles soient conformes à son mandat et sous réserve de la disponibilité de ressources budgétaires. Les États membres suivants ont fait des propositions précises :

a) La représentante de la Chine a félicité le Centre d'avoir organisé avec succès des activités de renforcement des capacités en matière de transfert de technologie. Elle étudierait la possibilité de faire appel à lui en tant que coorganisateur de manifestations à l'occasion de conférences internationales et de rencontres interentreprises qui se tiendraient dans son pays aux fins de la facilitation du transfert de technologie transfrontière ;

b) Le représentant des Fidji a demandé au secrétariat de fournir des informations préalables sur les activités de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation ;

c) Le représentant de l'Inde a exprimé son appui aux travaux sur la commercialisation des technologies. L'Inde envisagerait d'apporter un soutien financier au projet de promotion de la commercialisation des technologies ;

d) Le représentant de l'Indonésie a proposé que le Forum Asie-Pacifique de l'innovation de 2018 se tienne à Jakarta en partenariat avec le Centre. Le représentant communiquerait ultérieurement les modalités proposées pour la participation du Centre, après consultation de son Gouvernement. Le représentant s'est déclaré disposé à étudier la possibilité de participer au projet du Compte de l'ONU pour le développement relatif à la politique en matière d'innovation fondée sur des données factuelles ;

e) Le représentant de la République islamique d'Iran a félicité le Centre pour ses travaux sur les nanotechnologies et a souligné leur importance pour la République islamique d'Iran et les autres États membres. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran était disposé à organiser une réunion d'experts sur la production de nanoparticules et leur application à divers secteurs, en vue de contribuer à une croissance économique durable ;

f) Le représentant du Kazakhstan a indiqué que son pays souhaiterait organiser des activités de renforcement des capacités au Kazakhstan et travailler avec le Centre sur l'innovation technologique et le transfert de technologie ;

g) Le représentant de la Malaisie a déclaré que son pays serait disposé à coorganiser une réunion consacrée au renforcement des capacités en 2018. Son contenu serait définitivement arrêté après la tenue de consultations internes entre les parties concernées en Malaisie. Le Gouvernement malaisien a également proposé d'accueillir la quinzième session du Conseil en 2019, sous réserve de l'approbation des autorités nationales. Le représentant a remercié le Centre d'avoir organisé une conférence régionale sur les nanotechnologies au service d'un développement sûr et durable, en coopération avec le Centre national des nanotechnologies du Ministère malaisien des sciences, de la technologie et de l'innovation, qui s'est tenue à Putrajaya (Malaisie) du 2 au 4 mai 2017 ;

h) Le représentant de Sri Lanka a indiqué que son pays était disposé à étudier la possibilité de participer au projet du Compte de l'ONU pour le développement relatif à la politique en matière d'innovation fondée sur des données factuelles. En outre, son Gouvernement a sollicité l'appui du Centre pour bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans le domaine des technologies particulièrement innovantes, comme l'Internet des objets et les applications novatrices des technologies de l'information et de la communication (TIC), pour atteindre les objectifs de développement durable ;

i) Le représentant des Philippines a rendu hommage au Centre pour ses réalisations et l'a félicité à l'occasion de son quarantième anniversaire. Il a informé le Conseil que le Gouvernement philippin appuierait la tenue d'un forum régional sur la science, la technologie et l'innovation en 2018, qui se tiendrait aux Philippines en partenariat avec l'Institut pour l'exploitation et la promotion des technologies du Département des sciences et de la technologie des Philippines ;

j) Le représentant de la Thaïlande a demandé au secrétariat d'envisager de publier un numéro spécial de l'*Asia-Pacific Tech Monitor* consacré à l'entreprenariat et aux jeunes entreprises dans les secteurs de pointe. Le représentant a également suggéré que le Centre traite des questions relatives à l'Internet des objets et aux innovations liées aux TIC dans son programme de travail.

22. Le Conseil a recommandé au Centre de continuer à mettre l'accent sur les activités de renforcement des capacités des États membres dans des domaines tels que les systèmes nationaux d'innovation, les nanotechnologies, les énergies renouvelables, les technologies agricoles durables, les TIC et l'Internet des objets, qui présentent un grand intérêt pour les États membres.

G. Date et lieu de la quatorzième session du Conseil d'administration (Point 8 de l'ordre du jour)

23. Le Conseil s'est félicité de l'offre faite par le Gouvernement thaïlandais d'accueillir sa quatorzième session en novembre ou décembre 2018.

H. Questions diverses (Point 9 de l'ordre du jour)

24. Un représentant a déclaré que les activités du Centre allaient dans le sens de la promotion de l'innovation et du renforcement de la coopération entre les États membres en matière de science, de technologie et d'innovation. Toutefois, le nom du Centre ne reflétait pas son vaste champ d'action ni son mandat. Il a suggéré que le Conseil envisage de rebaptiser le Centre pour mettre en évidence les aspects de son programme de travail relatifs à la promotion de l'innovation.

25. Certains représentants ont déclaré que le nom actuel avait une valeur d'image de marque et reflétait le mandat important du Centre.

26. Le Conseil a remercié le Gouvernement philippin, en particulier l'Institut pour l'exploitation et la promotion des technologies, pour le généreux appui qu'il avait apporté en accueillant la treizième session du Conseil et pour la remarquable hospitalité dont il avait fait preuve à l'égard de tous les participants.

I. Adoption du rapport

(Point 10 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil a adopté le présent rapport le 30 novembre 2017.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

28. Le Conseil a tenu sa treizième session à Manille du 28 au 30 novembre 2017. La Directrice du Centre a fait des observations liminaires. Une allocution d'ouverture a été prononcée par le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP. M. Fortunato de la Peña, Secrétaire du Département des sciences et de la technologie des Philippines, a prononcé un discours liminaire.

29. La Directrice du Centre a souhaité la bienvenue aux représentants présents à la treizième session du Conseil et a insisté sur l'importance des technologies vertes pour la réalisation des objectifs de développement durable et sur le mandat propre au Centre, qui est d'aider les États membres à mettre au point, transférer et adopter des technologies vertes.

30. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a souligné que la science, la technologie et l'innovation étaient de bons moyens d'atteindre les objectifs de développement durable et qu'elles offraient d'énormes possibilités d'aider les pays à relever les défis sociaux et environnementaux. Il a réaffirmé que le principal obstacle avait toujours été le lien trop ténu entre la recherche et la commercialisation, en particulier dans le cas des technologies vertes.

31. M. De La Peña a félicité le Centre pour l'appui sans faille qu'il apporte aux États membres en matière de science, de technologie et d'innovation. Il a déclaré que le mandat particulier du Centre en faisait une plateforme idéale pour aider les États membres à mettre au point, transférer et adopter des technologies vertes grâce à la coopération régionale et au travail en réseau en faveur des objectifs de développement durable.

B. Participation

32. Ont participé à la session les représentants des membres suivants du Conseil : Bangladesh ; Chine ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kazakhstan ; Malaisie ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; Sri Lanka ; et Thaïlande.

33. Ont participé à la session les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : Banque asiatique de développement ; et Organisation mondiale du commerce.

C. Élection du Bureau

34. Le Conseil a élu le Bureau suivant :

Président : M. Edgar I. Garcia (Philippines)

Vice-Président : M. W.J.L.S. Fernando (Sri Lanka)

D. Ordre du jour

35. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
 2. Débat de fond de haut niveau sur la Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable.
 3. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2016 à novembre 2017.
 4. Évaluation des publications périodiques du Centre.
 5. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation de ressources pour les projets ou activités à venir.
 6. Principales conclusions du débat de haut niveau sur la Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable.
 7. Projets futurs et programme de travail proposés pour 2018.
 8. Date et lieu de la quatorzième session du Conseil d'administration.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/APCTT/GC(13)/1 <i>(en anglais seulement)</i>	Report on the activities of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology during the period December 2016 to November 2017	3
E/ESCAP/APCTT/GC(13)/2 <i>(en anglais seulement)</i>	Report on the administrative and financial status of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology	5
E/ESCAP/APCTT/GC(13)/3 <i>(en anglais seulement)</i>	Draft programme of work of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology for 2018	7
E/ESCAP/APCTT/GC(13)/4	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa treizième session	
<i>Document de séance (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/APCTT/GC(13)/CRP.1	Concept note and provisional agenda of the International Conference on Green Technologies for Achieving Sustainable Development Goals	2
<i>Document de travail (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/APCTT/GC(13)/WP.1	Analysis of Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology periodicals	4
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/APCTT/GC(13)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1
E/ESCAP/APCTT/GC(13)/L.2 <i>(en anglais seulement)</i>	Draft report	10
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.apctt.org	Information for participants	
www.apctt.org	Tentative programme	

Annexe II

Résumé du Président*

Principales conclusions du débat de haut niveau sur la Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable

1. La Conférence internationale a rassemblé 77 participants venus des États membres du Conseil d'administration du Centre, dont des responsables gouvernementaux, des scientifiques, des spécialistes de la technologie et de l'innovation et des experts internationaux, qui ont débattu de trois grands thèmes, à savoir :

a) Le rôle des politiques publiques dans la promotion des technologies vertes pour parvenir au développement durable ;

b) Transfert et commercialisation des technologies vertes : défis et possibilités ;

c) L'environnement économique pour l'innovation en matière de technologies vertes.

2. Pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États membres doivent parvenir à un niveau plus élevé de développement économique et social en étant plus économes en ressources et en réduisant leur empreinte écologique. Il devrait y avoir un équilibre entre les gains économiques, sociaux et environnementaux. Le développement économique doit être durable, inclusif et respectueux de l'environnement.

3. On a de plus en plus besoin de technologies vertes et d'innovations dans ce sens à même de contribuer au progrès économique tout en ayant un impact minime, réduit, voire nul sur l'environnement ou les ressources naturelles. Les technologies vertes sont essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable et peuvent transformer des vies, stimuler la croissance économique, créer des moyens de subsistance et permettre une utilisation durable des ressources.

4. Le découplage de la croissance économique nécessitera une contribution accrue du secteur privé. Toutefois, les politiques publiques sont également fondamentales pour remédier aux défaillances du marché et aux défaillances systémiques qui limitent l'adoption et l'essor des technologies vertes, ainsi que pour stimuler l'investissement privé dans ces technologies. Par exemple, le financement public aide à réduire le risque et le coût du financement privé. Lorsqu'elles sont conçues avec soin, les politiques de passation des marchés publics peuvent être un outil puissant pour encourager l'innovation dans le secteur privé et faciliter la diffusion et l'adoption de technologies vertes.

5. Ces dernières années, le marché des technologies vertes a progressé rapidement, en particulier pour les technologies basées sur les énergies renouvelables. En outre, les technologies vertes créent des emplois. Ce domaine est très prometteur pour certains investisseurs qui recherchent de bons rendements pour leurs investissements. Outre les nouvelles technologies et les nouveaux produits, il existe également des possibilités de rendre le secteur des services plus écologique dans le cadre de la chaîne de valeur.

* La présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

6. Alors que les pays avancés devront investir davantage dans la recherche-développement dans les technologies nouvelles et émergentes, les pays en développement aux capacités technologiques plus limitées pourraient se concentrer sur l'adoption et la diffusion des technologies existantes. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités dans plusieurs aspects du transfert et de la commercialisation des technologies.

7. Les problèmes rencontrés dans la promotion d'une politique en faveur des technologies vertes sont souvent liés à l'insuffisance des ressources allouées, aux connaissances et compétences limitées, au manque de volonté politique et à la participation insuffisante du secteur privé faute de mesures incitatives. L'étude de cas de la Malaisie a montré que grâce à la volonté politique, à des moyens financiers suffisants, à un écosystème politique favorable et à un accompagnement de bout en bout par l'intermédiaire d'une plateforme de facilitation de l'innovation et de la commercialisation, le succès et les résultats ont été remarquables, dépassant les objectifs de commercialisation fixés au départ.

8. Les PME sont la colonne vertébrale des économies de l'Asie et du Pacifique. Pour faciliter la commercialisation des technologies vertes, il peut être nécessaire de soutenir certaines PME qui ont un potentiel d'innovation. Outre les aspects financiers, ces PME doivent bénéficier d'un soutien global, qu'il s'agisse de conseils sur les droits de propriété intellectuelle, d'un appui à l'analyse du marché ou d'un mentorat tout au long du processus de commercialisation.

9. La commercialisation de la recherche et des technologies nécessite une approche axée sur le marché, à savoir la prestation de services consultatifs, de services en matière de réglementation et de services d'experts aux entreprises, ainsi qu'un accompagnement dès la phase initiale de conceptualisation des idées jusqu'à la commercialisation finale. Pour ce faire, il faut travailler avec un large éventail de parties prenantes (universités, établissements publics de recherche, grandes industries, PME, entrepreneurs individuels et jeunes entreprises) qui interviennent nécessairement dans la commercialisation de l'innovation.

10. La stratégie de croissance verte de la République de Corée, par exemple, s'est caractérisée par un leadership du sommet vers la base et des allocations budgétaires considérables, qui ont permis d'accélérer la croissance verte du pays.

11. Il existe d'importantes synergies et arbitrages possibles entre les différents objectifs de développement durable. Faire face à la concurrence croissante pour l'eau entre l'agriculture, l'énergie, l'industrie et les villes est devenu un enjeu majeur pour les pays de la région Asie-Pacifique et nécessite une attention particulière, des recherches et des ressources à cet effet.

12. L'économie verte offre d'excellentes perspectives pour la croissance économique. Toutefois, jusqu'à présent, ces possibilités se sont présentées essentiellement dans les pays développés et dans quelques pays en développement de premier plan. La demande croissante de produits écologiques et l'adoption de prescriptions en matière environnementale incitent fortement au développement de l'économie verte. Le commerce peut être un mécanisme important pour le transfert de technologies vertes, par exemple en rendant moins coûteuse l'acquisition de technologies vertes. Il peut également offrir aux PME des débouchés commerciaux et des possibilités d'apprentissage dans le cadre de leur participation aux chaînes de valeur mondiales. Les politiques commerciales doivent être soigneusement conçues et négociées de manière à répondre aux préoccupations environnementales, mais elles ne doivent pas constituer des mesures non tarifaires entraînant une augmentation inutile du coût des technologies ou une discrimination à l'encontre des entreprises non nationales.

13. L'organisation de grandes expositions technologiques, telles que l'exposition internationale d'Astana « Future Energy » au Kazakhstan en 2017, servira de plateforme de démonstration et pourrait être un tremplin pour les projets collaboratifs. Le Kazakhstan a également l'intention de créer un Centre international pour les technologies et les investissements verts, qui s'appellera « Future energy ».

14. L'utilisation de certifications, l'étiquetage écologique, les normes et les marchés publics verts sont autant de mesures importantes pour soutenir l'économie verte. Il s'agit d'outils très utiles pour faciliter le passage à des technologies plus respectueuses de l'environnement. Cependant, si elles ne sont pas conçues et gérées avec soin, elles peuvent aussi avoir des effets négatifs.

15. Le développement d'une économie verte nationale passe par l'adoption de stratégies nationales à long terme qui fixent des objectifs de plus en plus ambitieux et qui sont suivies au-delà d'un seul cycle politique. Il faut en outre être doté d'importantes ressources budgétaires et d'un ensemble complet de mécanismes financiers. L'adoption de normes environnementales, notamment internationales, favoriserait l'émergence de nouvelles technologies vertes.

16. Il est utile de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de commercialisation des technologies entre les pays. Cependant, les stratégies et modèles doivent être adaptés et affinés pour répondre aux besoins particuliers des utilisateurs finals dans les pays cibles.

Recommandations spécifiques

17. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) va envisager de créer des réseaux régionaux de connaissance pour le transfert du savoir entre les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier pour le transfert et la commercialisation des technologies vertes.

18. Le CAPTT va continuer de faciliter la collaboration Sud-Sud dans les domaines de la recherche, du développement, du transfert et de la commercialisation des technologies vertes dans les États membres.

19. Le CAPTT pourrait élaborer des études de cas et des modèles d'entreprise sur le transfert et la commercialisation de technologies vertes et concevoir des programmes de renforcement des capacités ciblant les jeunes entreprises, les pépinières d'entreprises et les organismes de promotion technologique dans les États membres.

20. Le CAPTT pourrait également concevoir et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités sur un large éventail de sujets, y compris, mais sans s'y limiter, sur l'élaboration de projets commerciaux solides pour les jeunes entreprises dans le domaine des technologies vertes, ainsi que sur les droits de propriété intellectuelle, l'évaluation des technologies, le financement, la comptabilité et la déontologie des affaires.

21. Il est nécessaire de renforcer les capacités des responsables politiques pour mieux les sensibiliser aux subventions et incitations destinées à encourager la participation du secteur privé et mettre en place un cadre réglementaire propice au commerce transfrontière des technologies et produits verts. Les pays peuvent retirer des enseignements des expériences, des meilleures pratiques et même des échecs des autres pays tout en concevant de nouveaux instruments de politique générale ou en élaborant de nouvelles stratégies de promotion de l'innovation et de la commercialisation des technologies vertes.

22. Le CAPTT pourrait envisager d'organiser des réunions interentreprises entre les fournisseurs et les demandeurs de technologies dans le domaine des technologies vertes afin d'accélérer la diffusion des technologies. Le CAPTT peut jouer le rôle de mentor, en particulier pour les transferts de technologie vers les pays les moins avancés (PMA) de la région Asie-Pacifique.

23. Le CAPTT pourrait envisager d'organiser, en partenariat avec des organismes financiers publics et privés, des activités de renforcement des capacités portant sur les aspects liés au financement de l'innovation, qui pourraient éventuellement être axées sur les technologies vertes.

Annexe III

Programme de travail pour 2018*

I. Introduction

1. Le programme de travail du CAPTT a été établi en conformité avec le sous-programme de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP. La mise en œuvre des projets ci-après est proposée pour 2018 :

A. **Projet intitulé « Renforcer les systèmes nationaux d'innovation des États membres de la CESAP, en particulier en matière de transfert de technologie et de déploiement d'innovations technologiques »**

2. Ce projet est financé par les contributions annuelles reçues des États membres du Conseil d'administration du CAPTT (multidonateurs) pour l'exercice biennal 2018-2019. Il appuie l'organisation des activités de fond du CAPTT visant à renforcer les capacités des responsables politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et celles des principales parties prenantes dans les États membres de la CESAP.

3. Ce projet faciliterait la coopération régionale, améliorerait l'accès au savoir et à l'information sur les innovations technologiques, renforcerait les compétences et les capacités en matière d'élaboration des politiques, d'élaboration de stratégies, de transfert de technologie, de promotion de l'adoption et de l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes, et encouragerait la création d'entreprises reposant sur la technologie.

4. Ce projet soutient également la production des publications périodiques en ligne du CAPTT : l'*Asia-Pacific Tech Monitor* et *Value-Added Technology Information Service (VATIS) Updates*.

5. Le *Tech Monitor* présente des articles analytiques et des rapports sur les tendances et les évolutions technologiques, les politiques technologiques, le marché de la technologie, la gestion de l'innovation, le transfert de technologie et les nouveaux produits et procédés. Le *Tech Monitor* sera également largement diffusé par l'intermédiaire des réseaux sociaux, tels que Facebook et Twitter, afin d'en améliorer la portée.

6. Actuellement, le CAPTT consacre des numéros du périodique *VATIS Updates* à des domaines émergents tels que la biotechnologie et les nouvelles énergies et les énergies renouvelables. Ces périodiques sont une source d'information sur les dernières innovations technologiques, ainsi que sur les politiques, le marché, les publications récentes et les événements dans ce domaine.

7. La décision quant aux dispositions futures pour la publication *VATIS Updates* sera prise à la treizième session du Conseil d'administration, à l'occasion d'une réunion distincte lors de l'examen du point 4 de l'ordre du jour.

* La présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

B. Projet intitulé « Politique d'innovation fondée sur des données factuelles pour la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique »

8. Un financement provenant de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement est prévu. En partenariat avec la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP, le CAPTT a élaboré une proposition de projet sur le thème « Politique d'innovation fondée sur des données factuelles pour la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique », qui sera financé par des fonds de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement.

9. L'objectif principal du projet est de renforcer la capacité des pays les moins avancés d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est ainsi que des petits États insulaires en développement pour leur permettre de concevoir des politiques d'innovation fondées sur des éléments factuels. Ce projet sera mis en œuvre conjointement par la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP et le CAPTT au cours de la période 2018-2021.

C. Projet intitulé « Promouvoir la commercialisation des technologies au moyen de partenariats public-privé dans la région Asie-Pacifique »

10. Ce projet vise à renforcer les capacités des acteurs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (centres de recherche-développement, organismes et bureaux de commercialisation de la technologie, pépinières d'entreprises technologiques et responsables politiques) dans certains pays de la région Asie-Pacifique afin de promouvoir la commercialisation des technologies, l'incubation d'entreprises technologiques, le transfert de technologie transfrontière et le réseautage régional, ainsi que la coopération entre les entreprises spécialisées dans la technologie.

11. Le CAPTT étudie actuellement la possibilité de financer ce projet avec le Département de la recherche scientifique et industrielle du Ministère indien de la science et de la technologie. Ce projet s'appuierait sur les réalisations des projets antérieurs relatifs aux systèmes nationaux d'innovation (phase I et phase II) mis en œuvre par le CAPTT qui ont déjà bénéficié du soutien de ce Ministère.

Annexe IV

États financier du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour l'année s'achevant le 31 décembre 2017 (en dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	
Contributions	451 426
Intérêts créditeurs	10 299
Écart de change	—
Recettes totales	461 725
<i>Moins : Dépenses</i>	
	(362 085)
Solde net (déduction faite des dépenses)	99 640
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2017	989 866
Remboursements aux donateurs/transfert de fonds	—
Solde au 31 décembre 2017	1 089 506

Annexe V

État financier du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour l'année s'achevant le 31 décembre 2017, par élément de projet
(en dollars des États-Unis)

	<i>Soutien institutionnel financé par des fonds multidonateurs^a</i>	<i>Soutien institutionnel financé par le Gouvernement indien^b</i>	<i>Ex-projet de coopération technique financé par le Gouvernement indien^c</i>	<i>Projet : renforcer les systèmes nationaux d'innovation des États membres de la CESAP, en particulier en matière de transfert de technologie et de déploiement d'innovations technologiques^d</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>					
Contributions	252 839	198 588	—	—	451 426
Intérêts créditeurs	5 815	2 409	146	1 929	10 299
Écart de change	—	—	—	—	—
Recettes totales	258 654	200 997	146	1 929	461 725
<i>Moins : Dépenses</i>					
Solde net (déduction faite des dépenses)	263 602	(81 758)	615	(82 818)	99 640
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2017	462 527	256 269	15 498	255 572	989 866
Remboursements aux donateurs/transfert de fonds	—	—	—	—	—
Solde au 31 décembre 2017	726 129	174 511	16 113	172 754	1 089 506

^a Précédemment désigné sous l'appellation « Contributions totales : projet de renforcement des capacités » selon la terminologie interne de la CESAP.

^b Précédemment désigné sous l'appellation « Gouvernement indien : projet de renforcement des capacités » selon la terminologie interne de la CESAP.

^c Le projet concernant le système national d'innovation financé par le Gouvernement indien a été pleinement mis en œuvre en 2016.

^d Il s'agit d'un projet financé à l'aide de fonds multidonateurs.

Annexe VI

**Contributions en espèces versées au Centre de l'Asie et du Pacifique
pour le transfert de technologie pour l'année s'achevant le
31 décembre 2017**
(en dollars des États-Unis)

<i>Pays/Région</i>	<i>Pour l'année s'achevant au 31 décembre 2017</i>	<i>Pour l'année s'achevant au 31 décembre 2016</i>
Inde (pays hôte)	198 588	203 028
Bangladesh	—	—
Chine	29 935	29 855
Fidji	—	—
Indonésie	10 000	10 000
Iran (République islamique d')	—	9 865
Kazakhstan	—	—
Macao (Chine)	5 000	5 000
Malaise	15 000	15 000
Pakistan	7 469	7 500
Philippines	120 000	—
République de Corée	35 435	35 081
Sri Lanka	5 000	5 000
Thaïlande	15 000	15 000
Viet Nam	10 000	10 000
Total	451 426	345 329